



Ville de Carouge
Conseil administratif

Place du Marché 14
1227 Carouge
Tél. 022 307 89 87
Fax 022 342 53 29
www.carouge.ch



CAROUGE

le bon côté de la ville

02966

GRAND CONSEIL
A l'att. De M. Renaud Gautier
Président du Grand Conseil
Case Postale 3970
1211 GENEVE 3

Carouge, le 9 mars 2011

N/réf. : MN/MS/Mlo

Monsieur le Président,

Par la présente, le Conseil administratif de la Ville de Carouge vous remet une copie du courrier qu'il adresse ce jour au Président du Conseil d'Etat, suite à la réponse que ce dernier a apportée à l'IUE 1140 concernant l'arbitrage entre l'Etat et la Ville de Carouge pour la traversée par le CEVA de la parcelle sur laquelle se trouve le centre Travaux, Voirie et Environnement de notre commune.

Au vu de l'importance des enjeux comme des engagements explicites que le Conseil d'Etat a pris envers notre Ville en 2008, nous vous saurions gré de porter notre courrier à la connaissance de Mesdames les députées et Messieurs les députés en leur en faisant lecture.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez apportée à la présente, je vous adresse, Monsieur le Président du Grand Conseil, mes respectueuses salutations.

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 11.3.2011	Session GC: 17-18-24.3.2011
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	
Objet: IUE 1140	
Copie à:	

Au nom du Conseil administratif
Marc Nobs

Maire



Ville de Carouge
Conseil administratif

Place du Marché 14
1227 Carouge
Tél. 022 307 89 87
Fax 022 342 53 29
www.carouge.ch

CAROUGE

le bon côté de la ville

Conseil d'Etat
Monsieur Mark Muller
Président
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Carouge, le 9 mars 2011

N/réf. : MN/MSC/mlo

CEVA Rapport d'arbitrage

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Le Conseil administratif de la Ville de Carouge a pris connaissance de la réponse apportée par le Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. le député Bertrand Buchs (IUE 1140-A) avec grande attention. C'est avec beaucoup d'étonnement que notre Conseil ne retrouve aucune mention de la procédure d'arbitrage dans les explications apportées, mais seulement la notion d'expertise.

Par la présente, le Conseil administratif de la Ville de Carouge se permet donc de rappeler les engagements explicites pris par le Conseil d'Etat depuis 2008 et notamment confirmés par la lettre de votre Conseil du 23 juillet 2008 (10760-2008) dans laquelle le Conseil d'Etat "s'engage à prendre en considération la variante préconisée par la Ville de Carouge pour le tronçon sur sa parcelle occupée par le centre Transports Voirie & Environnement et à mettre en œuvre la procédure d'arbitrage d'ores et déjà projetée par les parties".

La Ville de Carouge, par ses autorités, ne peut dès lors ni comprendre ni admettre que l'Etat ne respecte pas ses engagements explicites et réciproques. Nous attendons désormais des signes concrets nous permettant d'expliquer à la population carougeoise que l'Etat met maintenant tout son poids pour faire résolument avancer les études dans le sens préconisé par l'arbitre, à savoir la variante de passage en tunnel. Rappelons que ce n'est que dans cette réciprocité d'engagements que la Ville de Carouge avait accepté de retirer son recours.

Dans l'attente des suites positives que vous donnerez à ce courrier comme à notre rencontre du 10 février dernier, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, nos respectueuses salutations.

Au nom du Conseil administratif
Marc Nobs

Maire

Copie: M: R. Gauthier, Président du Grand Conseil